

1. Identification

Identificateur de produit	Dykem® Brite-Mark® - All Colors	
Autres moyens d'identification		
Numéro de pièce	Black (40003, 41003, 84002, 84202), Blue (40001, 41001, 84001, 84201), Brown (40007, 84010), Gold (84051), Green (40004, 41004, 84007, 84207), Light Blue (84008), Orange (40010, 41010, 84005, 84205), Pink (84009), Red (40002, 41002, 84006, 84206), Silver (40016, 84050), Violet (84019), White (40008, 41008, 84003, 84203), Yellow (40006, 41006, 84004, 84204)	
Synonymes	FORMULA CODE(S): * A 720M (Black), A788M (Blue) * A786M (Brown), A946M (Gold) * A789M (Green), A783M (Light Blue) * A790M (Orange), A787M (Pink) * A791M (Red), A945M (Silver) * A785M (Violet), A718M (White) * A719M (Yellow)	
Usage recommandé	Marqueur à base de solvant	
Restrictions d'utilisation	Aucun(e) connu(e).	
Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur		
Fabricant		
Nom de la société	ITW Pro Brands	
Adresse	805 E. Old 56 Highway Olathe, KS 66061	
Pays	(U.S.A.) Téléphone : +1 800-443-9536	
In Case of Emergency	1-800-535-5053 (Infotrac)	
Fournisseur	ITW Permatex Canada 1-35 Brownridge Road Halton Hills, ON, L7G 0C6 Canada 1-800-241-8334	

2. Identification des dangers

Dangers physiques	Liquides inflammables	Catégorie 3
Dangers pour la santé	Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	Catégorie 3 - effets narcotiques
Dangers environnementaux	Non classé.	
Éléments d'étiquetage		



Mention d'avertissement	Avertissement	
Mention de danger	Liquide et vapeur inflammables. Peut provoquer somnolence ou des vertiges.	
Conseil de prudence		
Prévention	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant. Utiliser des outils ne produisant pas des étincelles. Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques. Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.	
Intervention	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. En cas d'incendie : utiliser un agent d'extinction approprié.	
Stockage	Tenir au frais. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder sous clef.	

Équipement/directives de lutte contre les incendies	En cas d'incendie et/ou d'explosion ne pas respirer les fumées. Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque.
Méthodes particulières d'intervention	Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.
Risques d'incendie généraux	Liquide et vapeur inflammables.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence Tenir à l'écart le personnel non requis. Tenir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Éliminer toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans la zone immédiate). Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Ventiler les espaces clos avant d'y entrer. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage Éliminer toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans la zone immédiate). Tenir les matières combustibles (bois, papier, huile, etc.) à l'écart du produit déversé. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Utiliser des outils ne produisant pas des étincelles. Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées.

Déversements importants : Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Utiliser un matériau non combustible comme la vermiculite, le sable ou la terre pour absorber le produit et le mettre dans un récipient pour élimination ultérieure. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversements peu importants : Absorber avec de la terre, du sable ou une autre matière non combustible et transférer dans des contenants pour une élimination ultérieure. Essuyer avec une matière absorbante (par ex., tissu, lainage). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Mettre le matériau dans des récipients appropriés, couverts et étiquetés. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

Précautions relatives à l'environnement Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention Ne pas manipuler, stocker ou ouvrir près d'une flamme nue, d'une source de chaleur ou d'autres sources d'ignition. Protéger le produit du rayonnement solaire direct. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Ventilation par aspiration antidéflagrante locale et générale. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Tout matériel utilisé pour la manutention de ce produit doit être mis à la terre. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles et du matériel antidéflagrant. Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs. Éviter une exposition prolongée. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités Garder sous clef. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Empêcher l'accumulation de charges électrostatiques en utilisant des techniques de mise à la masse et de raccordement communes. Stocker dans un endroit frais et sec, à l'écart de la lumière solaire directe. Stocker dans des récipients d'origine fermés de manière étanche. Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver dans un endroit muni de gicleurs. Entreposer à l'écart des substances incompatibles (consulter la section 10 de la FDS).

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur	Forme
Acétate de butyle (CAS 123-86-4)	STEL	150 ppm	
Cuivre, composés de cuivre (CAS 7440-50-8)	TWA	50 ppm	Poussière et brouillard.
	TWA	1 mg/m ³	
DIOXYDE DE TITANE (CAS 13463-67-7)	TWA	0.2 mg/m ³	Fumées.
		10 mg/m ³	

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur	Forme
Isopropanol (CAS 67-63-0)	STEL	400 ppm	
	TWA	200 ppm	
noir de carbone (CAS 1333-86-4)	TWA	3 mg/m3	Fraction inhalable.
Paillette d'aluminium (CAS 7429-90-5)	TWA	1 mg/m3	Fraction respirable.

Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Composants	Type	Valeur	Forme
Acétate de butyle (CAS 123-86-4)	STEL	950 mg/m3	
		200 ppm	
	TWA	713 mg/m3	
Cuivre, composés de cuivre (CAS 7440-50-8)	TWA	150 ppm	Poussière et brouillard.
		1 mg/m3	
DIOXYDE DE TITANE (CAS 13463-67-7)	TWA	0.2 mg/m3	Fumées.
		10 mg/m3	
Isopropanol (CAS 67-63-0)	STEL	984 mg/m3	
		400 ppm	
	TWA	492 mg/m3	
noir de carbone (CAS 1333-86-4)	TWA	200 ppm	
		3.5 mg/m3	
Paillette d'aluminium (CAS 7429-90-5)	TWA	5 mg/m3	Poudre pyrophorique.
		10 mg/m3	Poussière.

Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)

Composants	Type	Valeur	Forme
Acétate d'éther de propylène glycol et de monométhyle. (CAS 108-65-6)	STEL	75 ppm	
	TWA	50 ppm	
Acétate de butyle (CAS 123-86-4)	TWA	20 ppm	
Cuivre, composés de cuivre (CAS 7440-50-8)	TWA	1 mg/m3	Poussière et brouillard.
		0.2 mg/m3	Fumées.
DIOXYDE DE TITANE (CAS 13463-67-7)	TWA	3 mg/m3	Fraction respirable.
		10 mg/m3	Poussières totales.
Isopropanol (CAS 67-63-0)	STEL	400 ppm	
	TWA	200 ppm	
noir de carbone (CAS 1333-86-4)	TWA	3 mg/m3	Inhalable
Paillette d'aluminium (CAS 7429-90-5)	TWA	1 mg/m3	Respirable.

Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Composants	Type	Valeur	Forme
Acétate de butyle (CAS 123-86-4)	STEL	150 ppm	
	TWA	50 ppm	
Cuivre, composés de cuivre (CAS 7440-50-8)	TWA	1 mg/m3	Poussière et brouillard.

Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Composants	Type	Valeur	Forme
DIOXYDE DE TITANE (CAS 13463-67-7)	TWA	0.2 mg/m3 10 mg/m3	Fumées.
Isopropanol (CAS 67-63-0)	STEL	400 ppm	
	TWA	200 ppm	
noir de carbone (CAS 1333-86-4)	TWA	3 mg/m3	Fraction inhalable.
Paillette d'aluminium (CAS 7429-90-5)	TWA	1 mg/m3	Fraction respirable.

Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

Composants	Type	Valeur	Forme
Acétate d'éther de propylène glycol et de monométhyle. (CAS 108-65-6)	TWA	270 mg/m3	
		50 ppm	
Acétate de butyle (CAS 123-86-4)	STEL	200 ppm	
	TWA	150 ppm	
Cuivre, composés de cuivre (CAS 7440-50-8)	TWA	1 mg/m3	Poussière et émanations.
		0.2 mg/m3	Fumées.
DIOXYDE DE TITANE (CAS 13463-67-7)	TWA	10 mg/m3	
Isopropanol (CAS 67-63-0)	STEL	400 ppm	
	TWA	200 ppm	
noir de carbone (CAS 1333-86-4)	TWA	3 mg/m3	Fraction inhalable.
Paillette d'aluminium (CAS 7429-90-5)	TWA	1 mg/m3	Fraction respirable.

Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la santé et la sécurité du travail)

Composants	Type	Valeur	Forme
Acétate de butyle (CAS 123-86-4)	STEL	950 mg/m3	
		200 ppm	
	TWA	713 mg/m3	
		150 ppm	
Cuivre, composés de cuivre (CAS 7440-50-8)	TWA	1 mg/m3	Poussière et brouillard.
		0.2 mg/m3	Fumées.
DIOXYDE DE TITANE (CAS 13463-67-7)	TWA	10 mg/m3	Poussières totales.
Isopropanol (CAS 67-63-0)	STEL	1230 mg/m3	
		500 ppm	
	TWA	983 mg/m3	
		400 ppm	
noir de carbone (CAS 1333-86-4)	TWA	3.5 mg/m3	
Paillette d'aluminium (CAS 7429-90-5)	TWA	5 mg/m3	Fumée de soudage.
		10 mg/m3	

Valeurs biologiques limites**Indices d'exposition biologique de l'ACGIH**

Composants	Valeur	Déterminant	Échantillon	Temps d'échantillonnage
Isopropanol (CAS 67-63-0)	40 mg/l	Acétone	Urine	*

* - Pour des détails sur l'échantillonnage, veuillez consulter le document source.

Contrôles d'ingénierie appropriés	Ventilation par aspiration antidéflagrante locale et générale. Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable.
Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle	
Protection du visage/des yeux	Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).
Protection de la peau	
Protection des mains	Porter des vêtements appropriés résistants aux produits chimiques
Autre	Porter un vêtement de protection approprié. Il est recommandé d'utiliser un tablier imperméable.
Protection respiratoire	Utiliser un appareil respiratoire à pression positive s'il y a des possibilités de libération incontrôlée, si les niveaux d'exposition sont inconnus ou dans toutes autres conditions où des respirateurs à adduction d'air filtré ne fourniraient pas une protection adéquate.
Dangers thermiques	Porter des vêtements de protection thermique appropriés, au besoin.
Considérations d'hygiène générale	Suivre toutes les exigences de surveillance médicale. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence	
État physique	Liquide.
Forme	Liquide.
Couleur	Divers.
Odeur	Douce.
Seuil olfactif	Non disponible.
pH	Non disponible.
Point de fusion et point de congélation	Non disponible.
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition	122.2 °C (251.96 °F)
Point d'éclair	27.2 °C (81.0 °F) TVC
Taux d'évaporation	Non disponible.
Inflammabilité (solides et gaz)	Sans objet.
Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité	
Limites d'inflammabilité - inférieure (%)	1.7 %
Limites d'inflammabilité - supérieure (%)	7.6 %
Limite d'explosibilité - inférieure (%)	Non disponible.
Limite d'explosibilité - supérieure (%)	Non disponible.
Tension de vapeur	Non disponible.
Densité de vapeur	Non disponible.
Densité relative	Non disponible.
Solubilité	
Solubilité (eau)	Non disponible.
Coefficient de partage n-octanol/eau	Non disponible.

Température d'auto-inflammation	Non disponible.
Température de décomposition	Non disponible.
Viscosité	Non disponible.
Autres informations	
Propriétés explosives	Non explosif.
Propriétés comburantes	Non oxydant.
COV	A719M Yellow: 68.20%, 716 g/L A788M Blue: 68.83%, 694 g/L; A946M Gold: 59.75% , 689 g/L A789M Green: 69.77%, 725 g/L; A787M Pink: 48.62% , 637 g/L A783M Light Blue: 50.34%, 588 g/L; A790M Orange: 65.48% , 647 g/L A791M Red: 66.17%, 671 g/L; A785M Violet: 76.57% , 771 g/L A945M Silver: 71.68%, 714 g/L; A718M White: 47.85% , 627 g/L A720M Black: 66.61%, 672 g/L; A786M Brown: 67.78% , 712 g/L

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.
Stabilité chimique	La substance est stable dans des conditions normales.
Risque de réactions dangereuses	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
Conditions à éviter	Éviter la chaleur, les étincelles, les flammes nues et de toute autre source d'ignition. Éviter les températures supérieures au point d'éclair. Contact avec des matériaux incompatibles.
Matériaux incompatibles	Acides. Agents comburants forts. Chlore Isocyanates Nitrates.
Produits de décomposition dangereux	Oxydes de carbone.

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation	Peut provoquer somnolence et des vertiges. Maux de tête. Nausée, vomissements. Toute inhalation prolongée peut être nocive.
Contact avec la peau	On ne s'attend à aucun effet néfaste en cas de contact avec la peau.
Contact avec les yeux	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.
Ingestion	Faible danger présumé en cas d'ingestion.

Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques Peut provoquer somnolence et des vertiges. Maux de tête. Nausée, vomissements.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Inconnu(e).

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
1,2,4-triméthylbenzène (CAS 95-63-6)		
Aiguë		
Cutané		
DL50	Lapin	> 3160 mg/kg
Orale		
DL50	Rat	3280 mg/kg
Acétate d'éther de propylène glycol et de monométhyle. (CAS 108-65-6)		
Aiguë		
Cutané		
DL50	Rat	> 2000 mg/kg, 24 heures
Cuivre, composés de cuivre (CAS 7440-50-8)		
Aiguë		
Cutané		
DL50	Rat	> 2000 mg/kg, 24 heures

Carcinogènes selon l'ACGIH

DIOXYDE DE TITANE (CAS 13463-67-7)	A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
Isopropanol (CAS 67-63-0)	A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
noir de carbone (CAS 1333-86-4)	A3 Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez l'homme.
Paillette d'aluminium (CAS 7429-90-5)	A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité

DIOXYDE DE TITANE (CAS 13463-67-7)	Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
Isopropanol (CAS 67-63-0)	Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
noir de carbone (CAS 1333-86-4)	Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez l'homme.
Paillette d'aluminium (CAS 7429-90-5)	Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

DIOXYDE DE TITANE (CAS 13463-67-7)	2B Peut-être cancérogène pour l'homme.
noir de carbone (CAS 1333-86-4)	2B Peut-être cancérogène pour l'homme.
Silice, amorphe (CAS 7631-86-9)	3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Toxicité pour la reproduction	On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le développement.
Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	Peut provoquer somnolence et des vertiges.
Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées	Non classé.
Danger par aspiration	Pas un danger par aspiration.
Effets chroniques	Toute inhalation prolongée peut être nocive. Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.
Autres informations	Les symptômes peuvent être retardés.

12. Données écologiques

Écotoxicité	Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Toutefois, ceci n'exclut pas la possibilité que des déversements importants ou fréquents puissent avoir un effet nocif ou nuisible sur l'environnement.
--------------------	---

Composants		Espèces	Résultats d'épreuves
1,2,4-triméthylbenzène (CAS 95-63-6)			
Aquatique			
Poisson	CL50	Vairon à grosse tête (Pimephales promelas)	7.19 - 8.28 mg/l, 96 heures
Acétate de butyle (CAS 123-86-4)			
Aquatique			
Poisson	CL50	Vairon à grosse tête (Pimephales promelas)	17 - 19 mg/l, 96 heures
Cuivre, composés de cuivre (CAS 7440-50-8)			
Aquatique			
Crustacés	CE50	Puce d'eau (daphnia magna)	0.036 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Vairon à grosse tête (Pimephales promelas)	0.0319 - 0.0544 mg/l, 96 heures
DIOXYDE DE TITANE (CAS 13463-67-7)			
Aquatique			
Crustacés	CE50	Puce d'eau (daphnia magna)	> 1000 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Choquemort (fundulus heteroclitus)	> 1000 mg/l, 96 heures
Isopropanol (CAS 67-63-0)			
Aquatique			
Poisson	CL50	Perche-soleil bleue (Lepomis macrochirus)	> 1400 mg/l, 96 heures

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Paillette d'aluminium (CAS 7429-90-5)		
Aquatique		
Poisson	CL50	Truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)
		0.16 mg/l, 96 heures
Zinc métallique (CAS 7440-66-6)		
Aquatique		
Crustacés	CE50	Puce d'eau (daphnia magna)
		2.8 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)
		0.56 mg/l, 96 heures

Persistance et dégradation Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité des ingrédients du mélange.

Potentiel de bioaccumulation

Log Koe du coefficient de répartition octanol/eau

Acétate de butyle	1.78
Isopropanol	0.05

Mobilité dans le sol Aucune donnée disponible.

Autres effets nocifs Aucun(e) connu(e).

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Règlements locaux d'élimination Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

Code des déchets dangereux Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.

Déchets des résidus / produits non utilisés Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre (voir : instructions d'élimination).

Emballages contaminés Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

14. Informations relatives au transport

TMD

Numéro ONU	UN1263
Désignation officielle de transport de l'ONU	Peinture, POLLUANT MARIN (Cuivre, composés de cuivre)
Classe de danger relative au transport	
Classe	3
Danger subsidiaire	-
Groupe d'emballage	III
Dangers environnementaux	Oui
Précautions spéciales pour l'utilisateur	Lire les instructions de sécurité, la FDS et les procédures d'urgence avant de manipuler.
Cuivre, composés de cuivre	

IATA

UN number	UN1263
UN proper shipping name	Paint
Transport hazard class(es)	
Class	3
Subsidiary risk	-
Packing group	III
Environmental hazards	Yes
ERG Code	3L
Special precautions for user	Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.
Other information	
Passenger and cargo aircraft	Allowed with restrictions.

Cargo aircraft only Allowed with restrictions.

IMDG

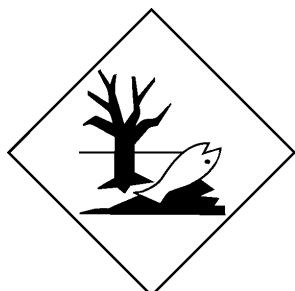
UN number UN1263
UN proper shipping name PAINT, MARINE POLLUTANT (Copper, Copper Compounds)
Transport hazard class(es)
Class 3
Subsidiary risk -
Packing group III
Environmental hazards
Marine pollutant Yes
EmS F-E, S-E
Special precautions for user Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.
Copper, Copper Compounds

Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC Non déterminé(e).

IATA; IMDG; TMD



Polluant marin



Informations générales Polluant marin réglementé par l'IMDG.

15. Informations sur la réglementation

Réglementation canadienne Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Ontario. Substances toxiques. Loi sur la réduction des toxiques, 2009. Règlement 455/09 (1er juillet 2011)

Cuivre, composés de cuivre (CAS 7440-50-8)

Paillette d'aluminium (CAS 7429-90-5)

Zinc métallique (CAS 7440-66-6)

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

Règlements internationaux

